



ASSET
MANAGEMENT

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le "FCP"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR OBLI CROSSOVER 2020

Part M : FR0013277712

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement (FCP) -Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français
et respectant les règles d'investissement de la directive 2009/65/CE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'objectif du FCP est **double** : (i) chercher à participer à l'évolution des marchés de taux en offrant une performance annualisée, nette de frais de gestion supérieure à celle de l'OAT 3,25% de maturité Octobre 2021 majorée de 0.50% sur la durée de placement recommandée (soit jusqu'au 30 juin 2021) par an (soit à titre indicatif, le TRAAB1 de l'OAT 3,25% de maturité Octobre 2021 est de -0,40% au 07/07/2017. Ce rendement potentiel sera obtenu par le biais d'une exposition à un portefeuille constitué principalement d'obligations d'une maturité inférieure ou égale au 31 décembre 2020 ayant à leur acquisition une notation située entre BBB+/Baa1 et BB-/Ba3 selon l'analyse du profil rendement/risque du titre par le Délégué de la Gestion Financière effectuée notamment, mais de manière non exclusive, sur la base des notations fournies par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch, etc.). Le FCP pourra également investir dans la limite de 25% de son actif net dans des titres de maturité supérieure au 31 décembre 2020 ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par le Délégué de la Gestion Financière et ne constitue pas une garantie de rendement. Le coût de la couverture de change est pris en compte dans la détermination de l'objectif de gestion. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'indicateur de référence est l'OAT d'échéance Octobre 2021.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

LBPAM a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP.

Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes.

1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : titres de créance émis par des émetteurs privés, et quasi-publics. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé par LBPAM et mis à disposition du Délégué de la Gestion Financière, qui permet de sélectionner au sein des secteurs d'activité les émetteurs privés et quasi-publics les plus engagés dans le développement durable, selon l'analyse du Délégué de la Gestion Financière.

Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessous. Ces titres d'États peuvent représenter 25% maximum de l'actif net du FCP.

L'univers d'investissement initial comprend les entités privées de la zone OCDE, notées « *Investment Grade* » ou « *High Yield* » avec une notation supérieure ou égale à « B- », selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro.

De l'univers d'investissement initial, sont exclues des valeurs interdites. Il s'agit d'émetteurs pour lesquels le comité d'exclusion de LBPAM a identifié une violation sévère, systématique et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG ainsi que des émetteurs de secteurs controversés (tabac, charbon et jeux d'argent).

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs) ; la gestion durable des ressources (étude des impacts environnementaux et du capital humain) ; la transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) ; et le développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. Le Délégué de la Gestion Financière reste seul juge de la qualité extra-financière de l'émetteur.

2. Le Délégué de la Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille *buy and hold* de titres de créance et d'instruments du marché obligataire et monétaire d'émetteurs principalement privés dont la maturité moyenne correspond à l'objectif de gestion. L'univers dit « Crossover » est l'ensemble des titres de créance dont les notes de crédit sont comprises entre BBB+/Baa1 et BB-/Ba3, en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou ayant une notation jugée équivalente par le Délégué de la Gestion Financière. Selon la même méthodologie, les titres retenus ont à l'acquisition une notation majoritairement comprises entre BBB+ et BB- ou Baa1 et Ba3 ou une notation équivalente selon le Délégué de la Gestion Financière et sont sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité globale du FCP comprise entre 0 et 4. Le portefeuille pourra investir dans des titres dont la notation est supérieure à BBB+/Baa1, et jusqu'à 10% de l'actif net dans des titres dont la notation est comprise entre B+/B1 et B-/B3 ou des notations équivalentes selon le Délégué de la Gestion Financière. La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée : sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro et macro-économiques des équipes de gestion ; gestion de la sensibilité globale du portefeuille et contrôle de sa répartition par maturités. Le FCP peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres libellés émis par des émetteurs hors OCDE ou dans la limite de 50% dans une devise autre que l'euro. Ces titres sont principalement des émissions du secteur privé. Les titres dits à caractère spéculatif (correspondant à une notation inférieure à BBB-/Baa3 et supérieure ou égale à B-) pourront représenter jusqu'à 60% de l'actif net. Le FCP peut recourir à des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux. L'exposition au risque de change est systématiquement couverte. Ce recours peut générer une surexposition du FCP ne pouvant dépasser 100% de l'exposition de l'indicateur et dans la limite d'un effet de levier maximum de 2.

Pour les titres d'États : Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Pour les émetteurs privés et quasi-publics : La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et la notation extra-financière). Toutes les valeurs de l'univers d'investissement initial (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche du score moyen de l'univers d'investissement, le Délégué de la Gestion Financière met en place la stratégie ISR du portefeuille.

La durée de placement recommandée : jusqu'au 30 juin 2021. Au 30 juin 2021, le FCP optera soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour sa dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. A compter du 1^{er} avril 2020, les remboursements des obligations et des coupons seront réinvestis en parts ou actions d'OPC monétaires (standard et court terme) qui pourront représenter jusqu'à 100 % de l'actif.

Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation et/ou de distribution. Les rachats de parts sont centralisés hebdomadairement, chaque jeudi, au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et réglés en J+2 jours ouvrés.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce FCP étant principalement investi en titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire libellés en euro d'émetteurs privés (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à ce FCP est 3. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de *swing pricing* avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FIA.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce

FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : le FCP investit notamment dans des titres "à haut rendement / *high yield*", les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> ■ 5% ; taux maximum. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par la société de gestion agissant le compte des portefeuilles qu'elle gère et ses filiales. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement.
Frais de sortie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jusqu'au 01/01/2021 : 3% taux maximum. ■ A compter du 01/01/2021 : néant.
<p>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.</p> <p>L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</p>	

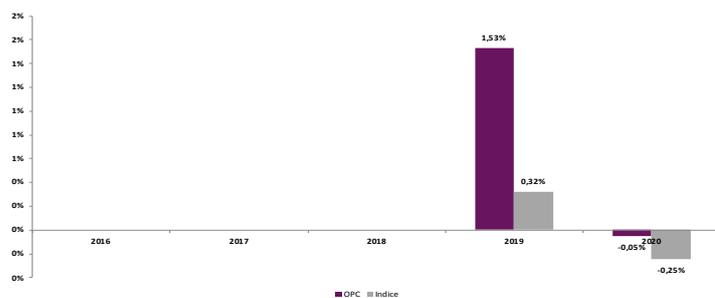
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,25 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent clos au 31/03/2020 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



17/03/2020 : la stratégie d'investissement intègre des critères ISR dans sa méthode de sélection des titres.

01/11/2020 : délégation totale de la gestion financière du FCP

Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/coupons courus.
- Le FCP a été créé le 18 janvier 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial et la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FÉDÉRATION, 75737 PARIS CEDEX 15). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.